

Chapitre 8 Les politiques commerciales et l'organisation mondiale des échanges (OMC)

Le commerce international a de nombreux effets : des gains en termes de baisse de prix, une réduction des inégalités entre pays, l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays. Les pays peuvent mettre en œuvre des politiques d'ouverture aux échanges ou au contraire de plus grand contrôle de ceux-ci :

- ❖ Ils facilitent les échanges en éliminant ou en réduisant les droits d'importation ou d'exportation, en simplifiant les réglementations ou les procédures douanières, en éliminant de manière temporaire ou permanente des taxes à l'importation ou à l'exportation et en éliminant les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation
- ❖ Ils restreignent le commerce en imposant de nouveaux droits d'importation ou d'exportation, en augmentant des droits existants, en mettant en place des interdictions ou des restrictions quantitatives à l'importation, en établissant des règles ou des procédures douanières plus complexes ou plus strictes, en appliquant des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Ces mesures peuvent être temporaires ou permanentes.

Les éventuelles conséquences négatives du protectionnisme ont poussé la communauté internationale à promouvoir une régulation mondiale des échanges avec la création de l'OMC.



À retenir !

- On oppose le **libre-échange** et le **protectionnisme**.
 - Le libre-échange consiste à laisser passer les marchandises au nom de plusieurs arguments : l'aiguillon de la concurrence qui évite les situations de rente, les transferts de technologie qui maintiennent un pays parmi les plus avancés et le **principe des avantages comparatifs**. L'économiste anglais du début du XIX^e siècle, David Ricardo montre qu'un pays a toujours intérêt à se spécialiser et à consacrer ses heures de travail au produit pour lequel il est comparativement le plus productif ou le moins improductif. Après spécialisation, **chaque participant obtient dans l'échange davantage que ce qu'il obtiendrait s'il produisait tout par lui-même**. Le consommateur serait le grand bénéficiaire de l'ouverture.
 - Face à cet argumentaire d'autres économistes ont défendu le protectionnisme.
 - ✓ Le **protectionnisme tarifaire** consiste à appliquer des taxes sur les produits importés.
 - ✓ Un **protectionnisme non tarifaire** consiste à accorder des subventions aux producteurs locaux, à imposer des quotas et des réglementations qui pénalisent les produits importés.

- ✓ Enfin, un **protectionnisme monétaire** s'appuie sur la dépréciation le taux de change ce qui produit des effets analogues à des droits de douane.
- Ce protectionnisme s'appuie sur l'idée qu'il faut mettre à l'abri d'une concurrence trop inégale des **industries dans leur enfance** par des tarifs douaniers gradués et temporaires. Ensuite, dans les activités où il existe des **barrières à l'entrée** comme des coûts d'investissement trop élevés, une politique de subventions (**politique commerciale stratégique**) peut produire des effets positifs. L'exemple le plus probant étant le cas d'Airbus industrie.
 - Il existe enfin des doctrines qui défendent l'**autarcie** au nom d'une vision politique d'indépendance nationale. Il est vrai que le libre-échange provoque des changements internes, déstabilise des entreprises et **nécessite des politiques d'accompagnement pour les populations qui subissent ces mutations**. Il n'est pas moins vrai que le protectionnisme comporte des risques. D'abord celui des **représailles** venant des pays dont on se protège et qui risquent de détruire autant d'emplois que ce que l'on pensait sauver. Ensuite celui des prix qui profitent à des professions rentières et **qui pénalisent les consommateurs**. Enfin, il existe des **risques de déclin technologique**, autant du fait du relâchement de la concurrence que du blocage dans la diffusion des biens innovants.
 - Les expériences autarciques comme l'exemple nord-coréen ou albanais montrent qu'un pays ne peut pas facilement se passer d'importations sans exposer sa populationaux **pénuries et aux retards technologiques**.
- L'essor du commerce international a rendu nécessaire le **remplacement du GATT** (*General agreement on tariffs and trade*) **par l'OMC** (Organisation mondiale du commerce) en 1995. Les objectifs et principes défendus par ces deux institutions sont les mêmes :
 - **Favoriser le libre-échange** considéré comme une source de prospérité, ce qui implique le démantèlement des mesures protectionnistes.
 - Mettre en œuvre le **multilatéralisme** pour que les avantages accordés aux uns soient étendusà tous.
- Pour atteindre ces objectifs, l'OMC comme le GATT instaurent :
 - **La clause de la Nation la plus favorisée**
 - L'interdiction de la **préférence nationale**
 - L'interdiction de pratiques commerciales déloyales comme le **dumping**
 - des exceptions et des dérogations pour les pays en développement et les PMA.
- Les différences entre le GATT et l'OMC résident principalement dans deux points :
 - Comme le GATT, l'OMC réunit les 164 participants dans des **cycles de négociation**. Mais ceux-ci sont élargis à des domaines comme les services, l'agriculture, la propriété intellectuelle, etc. La suppression du **protectionnisme non tarifaire** (normes de fabrication, contingentements, contraintes administratives) est également sur la table des négociations.
 - À la différence du GATT qui n'était qu'un traité non contraignant, l'OMC est une

organisation dotée de moyens juridiques. Il dispose d'un **organe de règlement des différends (ORD)** qui peut prononcer des sanctions à l'issue d'une procédure de 15 mois maximum, au cours desquels un groupe d'experts indépendants étudie le dossier et prononce des conclusions.

- ✓ Toutefois **ces objectifs sont contrariés par la montée du protectionnisme** et les tentations d'unilatéralisme dont l'Amérique de Donald Trump est un bon exemple. Pourtant cet OMC propose un cadre où les nations sont à égalité et les États-Unis eux-mêmes y ont recours lorsque les décisions servent leurs intérêts.
- ✓ Le conflit Union européenne/États-Unis sur le dossier Airbus/ Boeing est un cas d'école où deux puissances s'accusent d'avoir recours à des pratiques de subventions illégales et où les deux parties sont en position d'obtenir des autorisations de sanctions, à l'issue desquelles on pourra constater que la guerre commerciale risque d'être un jeu perdant/perdant.